

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 07/04/2023

Nombre de membres en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de Sury-ès-Bois dûment convoqué
S'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RIMBAULT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2023

Présents : MM. RIMBAULT Jean-Claude, TURPIN Olivier, LASNE Vivien
Mmes ANTZ Laurence, GOURDET Catherine, GRAVELET Odette, BERTHELOT Aude
Absente : Mme FRAISSANGE Julia
Secrétaire de séance : Mme ANTZ Laurence.

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 07 avril 2023 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

1. Comptes administratifs et de gestion 2022 Commune :

Le Conseil Municipal approuve ces comptes.

Le compte administratif présente un excédent global cumulé de 136 844,05 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation report en fonctionnement : 124 377,87 €
- Affectation en investissement : 12 466,18 €

2. Comptes administratifs et de gestion 2022 Assainissement :

Le Conseil Municipal approuve ces comptes.

Le compte administratif présente un excédent global cumulé de 2 613,24 €.

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 :

M. le Maire,

- considérant la hausse des taux des taxes directes locales en 2022
- considérant qu'à compter de 2023, les communes retrouvent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Propose au Conseil Municipal d'arrêter les taux des 4 taxes directes locales comme suit :

- Foncier bâti : 35,34 %
- Foncier non bâti : 29,95 %
- Taxe Habitation : 17,52 %
- CFE : 25,98 %

7 votes pour – 0 vote contre – 0 abstention

4. Vote des budgets Commune et Assainissement 2023 :

➤ Budget Commune 2023 :

M. le Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 264 984,00 € en section d'investissement et à 484 285,87 € en section de fonctionnement.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

➤ Budget Assainissement 2023 :

M. le Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2023 du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 20 296,84 € en section d'investissement et à 14 139,79 € en section de fonctionnement.

Adoption à l'unanimité des membres présents.